



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0326**

Objet : Budget annexe « Pépinières et ateliers relais » – Décision modificative n° 02

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 47
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 27
Pour : 58
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

06 OCT, 2025

et publié le

06 OCT, 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 septembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne BERGER, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Martin GERBAUX, Frédéric GLAREY, André GONNET, Annick GUICHARD, Martine KOHLY, Sylvie LARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Isabelle CURT à Régine VILLARINO, Agnès DUPON à Olivier SALVETTI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Mylène JACQUIN à Régine MILLET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe « Pépinières et ateliers relais » voté le 7 avril 2025,
Vu la décision modificative n° 1 votée le 30 juin 2025,
Vu la nécessité de prévoir des crédits au compte 6688 pour régler les commissions d'engagement d'emprunt ❶,
Vu les remboursements effectués par Total Energie pour des provisions trop appelées sur les factures d'électricité ❷,
Vu les besoins à couvrir en matière d'amortissement des immobilisations acquises sur l'exercice (application de la règle du prorata temporis) ❸,
Vu le montant des avances versées sur marché à basculer du compte 238 vers le compte 21848 ❹,
Vu le transfert de crédit à effectuer du chapitre 23 vers le chapitre 21 ❺,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative n° 02 suivante au budget annexe « Pépinières et ateliers relais » qui s'équilibre par une réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire			Section de fonctionnement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
66/6688/NA/DIV	Autres (commissions)	❶	0,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €			
77/773/BERGES/INFO	Annulations mandats sur exercices antérieurs	❷				1 000,00 €	13 000,00 €	14 000,00 €
042/6811/NA/DIV	Dotation aux amortissements	❸	285 000,00 €	25 000,00 €	310 000,00 €			
023/023/NA/DIV	Virement à la section d'investissement		142 298,26 €	-14 100,00 €	128 198,26 €			
TOTAUX				13 000,00 €			13 000,00 €	

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire <i>Le cas échéant : opération / AP.CP</i>			Section d'investissement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
040/281838/NA/DIV	Dotation aux amortissements	❹				285 000,00 €	25 000,00 €	310 000,00 €
041/238/BERGES/PEPIN	Avances versées	❺				0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
041/21848/BERGES/PEPIN	Autres matériels de bureau et informatiques		0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €			
21/21351/ATELNUM/PAT	Construction bâtiments	❻	17 000,00 €	80 000,00 €	97 000,00 €			
21/21351/BERGES/PAT								
23/2313/Tvxdiv/PAT	Constructions en cours		3 626 192,66 €	-69 100,00 €	3 557 092,66 €			
021/021/NA/DIV	Virement de la section de fonctionnement					142 298,26 €	-14 100,00 €	128 198,26 €
TOTAUX				60 900,00 €			60 900,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **29 SEP. 2025**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.